

**Demande de dérogation scolaire  
d'une commune extérieure pour venir à Villefontaine**

 Première demande       Renouvellement       Date de réception (avec justificatifs) :

Ecole de secteur :	Ecole demandée :
--------------------	------------------

**Niveau scolaire (année 2023/2024) :**

Nom et prénom de l'enfant :
Date de naissance :

Nom du (des) responsable(s) de l'enfant :	
Adresse complète :	
Tél. domicile :	Tél. portable :
Courriel :	
Lieu de travail de la mère :	Téléphone :
Lieu de travail du père :	Téléphone :

<p><b>Motif de la demande</b> : si l'enfant est gardé par la famille, préciser leur nom, prénom, adresse et fournir impérativement une attestation sur l'honneur établie par la personne qui garde l'enfant + copie de son justificatif de domicile (récent) + copie de sa carte d'identité</p> <p>- si l'enfant est gardé par une nourrice, fournir impérativement 1 fiche de paie récente ou copie de son contrat de travail</p>
--

<b>Avis du Maire de la Commune du domicile :</b>	
<b>Favorable</b> : <input type="radio"/>	Signature et tampon de la Mairie du domicile :
<b>Défavorable</b> : <input type="radio"/>	
observations :	

<b>Avis de l'Adjoint de Villefontaine en charge des affaires scolaires</b> : favorable <input type="radio"/> défavorable <input type="radio"/>	
Observations :	
Date :	Signature :

Cet imprimé doit impérativement être renvoyé au service scolaire avant le 15/05/2023, avec les justificatifs.

Tout dossier incomplet ne sera pas réceptionné. Les demandes seront examinées lors de la réunion de la commission qui se déroulera début juin 2023. La décision définitive sera transmise aux familles par courrier.

**ACCUSE DE RECEPTION D'UNE DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE** : vous avez déposé un dossier de dérogation qui sera étudié à la commission des dérogations début juin 2023. Une réponse vous sera apportée par écrit.